LANGUES ET LINGUISTIQUE, n° 35, 2015 : p. 24-39

LA FICHE TERMINOLOGIQUE, ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE

Aline Francoeur
Université Laval

Résumé

La fiche terminologique remplit en principe une double finalité : elle doit permettre à l'usager qui la consulte de bien comprendre le concept qu'on y décrit et d'utiliser adéquatement les termes qui désignent ce concept. Or, quiconque consulte les grandes banques de terminologie en accès libre constate assez rapidement que les fiches qu'elles contiennent présentent un ensemble de données très variables et que, faute d'un contenu suffisant, de nombreuses fiches ne remplissent que partiellement leur double finalité. On peut dès lors se demander s'il existe un écart entre la théorie et la pratique en matière de rédaction de fiches terminologiques, et si la fiche « idéale » n'a d'existence réelle que dans les manuels et traités de terminologie.

Le présent article vise à répondre à cette question en prenant appui sur une étude menée en deux étapes. Lors de la première étape, nous avons procédé à l'analyse des principaux écrits théoriques, didactiques et méthodologiques relatifs à la fiche terminologique, ce qui a permis de brosser un portrait de la fiche idéale telle qu'elle est envisagée par les théoriciens, pédagogues et professionnels de la terminologie. Il s'agit d'une fiche dont les données, par leur nature et leur nombre, permettent d'atteindre la double finalité recherchée. Au cours de la deuxième étape, nous avons examiné un échantillon de fiches diffusées dans les deux grandes banques de terminologie canadiennes, *TERMIUM Plus* et *Le grand dictionnaire terminologique*, afin de vérifier si le contenu de ces fiches est conforme aux principes théoriques et méthodologiques établis ou si, au contraire, il contrevient à ces principes. Sur la base des résultats obtenus, force est de reconnaître qu'il existe un écart important entre la théorie et la pratique en matière de rédaction de fiches terminologiques.

ISSN 0226-7144 © 2015 Département de langues, linguistique et traduction, Université Laval

LA FICHE TERMINOLOGIQUE, ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE

Aline Francoeur
Université Laval, Québec, Canada

Introduction

La fiche terminologique remplit en principe une double finalité : assurer la bonne compréhension du concept qui en fait l'objet et favoriser l'usage adéquat des termes qui désignent ce concept. Or, quiconque consulte les grandes banques de terminologie en accès libre constate tôt ou tard que les fiches qu'elles contiennent présentent un ensemble de données très variables et que, faute d'un contenu suffisant, de nombreuses fiches ne remplissent que partiellement, voire aucunement, leur double finalité.[1] On peut dès lors se demander s'il existe un écart entre la théorie et la pratique en matière de rédaction de fiches terminologiques, et si la fiche « idéale » n'a d'existence réelle que dans les manuels et traités de terminologie.

C'est dans le but de répondre à cette question que nous avons entrepris la présente étude, qui a été menée en deux étapes. Nous avons dans un premier temps procédé à l'analyse des principaux écrits théoriques, didactiques et méthodologiques relatifs à la fiche terminologique. Ce faisant, nous avons pu établir ce qui, pour les théoriciens, pédagogues et professionnels de la terminologie, constitue une fiche complète ou idéale, c'est-à-dire une fiche dont les données, par leur nature et leur nombre, permettent d'atteindre la finalité recherchée. Nous avons dans un deuxième temps examiné un échantillon de fiches provenant des deux grandes banques de terminologie canadiennes, TERMIUM Plus et le Grand dictionnaire terminologique[2], afin de vérifier si leur contenu reflétait les principes théoriques et méthodologiques établis. Le choix de ces banques est motivé par deux facteurs. D'une part, un certain nombre de théoriciens, pédagogues et praticiens ayant exprimé leur point de vue sur la fiche terminologique œuvrent ou ont déjà œuvré au Bureau de la traduction ou à l'OQLF.[3] On peut d'emblée penser que leur point de vue reflète les principes de rédaction de fiches préconisés au sein de ces organisations. D'autre part, les fiches contenues dans ces banques ont été rédigées par des professionnels qui ont vraisemblablement déjà lu ou consulté les écrits relatifs à la fiche terminologique. A priori, les conditions sont donc réunies pour trouver dans ces deux banques de terminologie des fiches qui répondent aux exigences établies et remplissent leur finalité.

Les pages qui suivent reflètent les étapes de notre recherche. Nous procéderons d'abord à une description de la fiche terminologique et de son contenu tels que présentés dans les écrits qui s'y rapportent. Nous présenterons ensuite les résultats de l'analyse des fiches de notre échantillon. Il importe de mentionner dès à présent qu'il s'agira uniquement de résultats quantitatifs.

1. La fiche terminologique en théorie

« [V]éritable base du travail terminologique » (Dubuc 2002 : 82), la fiche terminologique représente un « [s]upport sur lequel sont consignées, selon un protocole établi, les données terminologiques relatives à une

[1] Comme l'observe Lerat (1995 : 97), les banques de terminologie « rendent de grands services, mais leur consultation s'accompagne néanmoins assez vite d'insatisfactions qui tiennent à leur conception, à leur finalité, à leur alimentation, à leur mise à jour et à leur épuration ». Bowker (2003 : 50) fait pour sa part remarquer : « While the aim [in term banks] is generally to produce a detailed record of each term (i.e., containing both linguistic and extra-linguistic information), some records are more detailed than others. »

[2] Dans la suite du texte, nous utiliserons les appellations TERMIUM et GDT. Mentionnons que TERMIUM relève du Bureau de la traduction (Travaux publics et services gouvernementaux Canada) et le GDT, de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

[3] Parmi les auteurs qui seront cités plus loin, c'est le cas de Silvia Pavel et Diane Nolet pour le Bureau de la traduction, et de Pierre Auger, Louis-Jean Rousseau, Rachel Boutin-Quesnel et ses collaborateurs ainsi que de Robert Vézina pour l'OQLF.

notion » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 28). On entend par *donnée terminologique* toute « [d]onnée qui précise une notion et le terme qui la désigne » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 26).[4]

La finalité de la fiche se dégage des propos tenus par les auteurs de manuels de terminologie. Pour Pavel et Nolet (2002 : 108), la fiche terminologique est un « [m]odèle de présentation des données qui regroupe en divers champs tous les renseignements disponibles relatifs à un concept spécialisé (termes et marques d'usage, justifications textuelles, domaines, langues, etc.) ». Dubuc (2002 : 81-82) la définit comme « un document qui contient, sous une forme facilement accessible et repérable, des renseignements permettant d'identifier un terme, associé à un contenu notionnel suffisant, dans un domaine donné et dûment attesté par une source digne de foi ». Rondeau (1983 : 82) estime pour sa part que « [l]a fiche terminologique peut être décrite comme le dossier d'une notion ou encore comme un moyen de délimiter, expliciter et classer une notion et de la relier à une ou plusieurs dénominations ».[5]

Le contenu de la fiche est réparti dans des champs distincts, chacun correspondant à « autant de catégories de données ou d'éléments apportant, pour chaque terme vedette, un type d'information spécifique » (Gouadec 1990 : 38). Bien que les modèles de fiches varient, on trouve sensiblement les mêmes champs dans les banques de terminologie. La plupart servent à consigner des données linguistiques (centrées sur le terme) et conceptuelles (centrées sur le concept auquel le terme renvoie).[6] Certains champs contiennent des données de gestion telles que la date de création de la fiche, le nom du rédacteur ou la signature de l'organisme responsable.

1.1 Données linguistiques

Le contenu linguistique de la fiche englobe les termes eux-mêmes, qui tiennent lieu d'entrées.[7] Comme le précise L'Homme (2004 : 39), « [s]ouvent, tous les termes associés au sens décrit sont réunis dans cette première rubrique (les synonymes, variantes orthographiques, les abréviations et les sigles) ». Les termes sont habituellement suivis d'un indicatif de grammaire « qui signale la catégorie lexicale (nom, verbe, adjectif, adverbe) ou la catégorie grammaticale (genre, nombre, mode) » à laquelle ils appartiennent (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27). Le cas échéant, ils seront également accompagnés d'une ou plusieurs marques d'usage qui viennent préciser leurs particularités d'emploi, « à savoir l'aire géographique, le niveau socioprofessionnel, la sanction d'un organisme de normalisation, l'évolution dans le temps, etc. » (L'Homme 2004 : 40).

Par ailleurs, certaines données permettent de décrire l'usage des termes en discours. Parmi celles-ci, le *contexte*, qui, comme le souligne Cabré (1999 : 48), est particulièrement utile aux traducteurs :

> *In addition to the equivalents in other languages, terminology prepared for translators must contain contexts that provide information on how to use the term, and, ideally, provide information about the concept in order to ensure translators use the precise form to refer to a specific content.*

[4]La notion et le terme constituent les deux faces de l'unité terminologique. La façon de les désigner varie selon les approches ou les auteurs. Les tenants de la théorie générale de la terminologie établie par Wüster parlent de *notion* et de *dénomination*. Pour leur part, les tenants de l'approche lexico-sémantique de la terminologie parlent de *sens* et de *terme*. D'autres encore les désignent *notion* et *terme*. À l'instar de certains auteurs cités dans le présent article, nous aurons recours aux termes *concept* et *terme* pour désigner les deux faces de l'unité terminologique.

[5]Dans l'optique de la théorie générale de la terminologie, la fiche découle d'une démarche onomasiologique, qui va du concept vers le terme. C'est donc le concept qui en constitue le pivot.

[6]La source des données consignées est généralement indiquée. Dans TERMIUM, un hyperlien présenté à la suite des données principales (entrée, définition, contexte, etc.) permet d'accéder à la référence bibliographique des sources. Dans le GDT, le champ SOURCES fait partie des champs non diffusés auprès des usagers; son contenu est accessible uniquement à partir de l'interface de création et de gestion des fiches.

[7]Les fiches bilingues et multilingues comportent une entrée dans chaque langue traitée. Cependant, dans une banque de terminologie dont les fiches sont « orientées », c'est-à-dire où l'une des langues est vue comme la langue source, l'entrée correspond au terme de cette langue, et les termes des autres langues sont alors appelés *équivalents* (Rey 1992 : 103). Le GDT correspond à ce type de banque de terminologie, puisque le français y est la langue prédominante (voir à ce sujet la rubrique « Le GDT en bref » sur le site de l'OQLF.

En terminologie, on entend par *contexte* un « [é]noncé dans lequel figure le terme étudié » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27). Repéré dans les documents ayant servi à la recherche terminologique, il est cité dans la fiche afin de décrire le concept traité ou d'illustrer l'usage des termes qui le désignent; il peut donc fournir des données de nature conceptuelle ou linguistique. Parmi les typologies des contextes existantes, nous avons choisi de nous en tenir à celle établir par Boutin-Quesnel et coll. (1985). En vertu de celle-ci, deux types de contextes fournissent des données linguistiques : le contexte métalinguistique et le contexte langagier.

Le contexte métalinguistique se présente comme une phrase dans laquelle « un terme est utilisé de façon autonyme, c'est-à-dire en tant que signe » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 28). Le terme illustré y figure en italique, en gras ou entre guillemets, comme c'est le cas dans le contexte suivant relatif au terme *hypocondrie* :

> *Le terme* hypocondrie *vient du fait qu'autrefois, cette affection était supposée provenir d'une atteinte abdominale (l'hypocondre est le nom donné à chacune des parties latérales de l'abdomen, au-dessous des côtes).* (Vulgaris-médical 2000-2007).

Pour ce qui est du contexte langagier, il « illustre le fonctionnement d'un terme en discours » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27-28). Le contexte ci-dessous, par exemple, montre que le terme *TOC*, forme abrégée de *trouble obsessionnel-compulsif*, peut s'écrire en majuscules, être précédé d'un article indéfini et s'utiliser en combinaison avec le verbe *souffrir* :

> *Des recherches ont démontré que 32 % des patients qui sont aux prises avec un trouble de l'alimentation souffrent également d'un TOC […].* (O'Connor et Grenier 2004 : 43)

Les deux contextes présentés ci-après illustrent quant à eux le fait que cette même forme abrégée (TOC) s'utilise de façon adjectivale (et invariable) dans des combinaisons telles que *patients TOC* et *symptômes TOC* :

> *[C]ertains patients TOC ne ressentent pas nécessairement de l'anxiété, mais plutôt un inconfort ou une autre émotion négative […].* (O'Connor et Grenier 2004 : 40)
>
> *Même si des études de cas rapportent la rémission totale des symptômes TOC après l'utilisation d'ISRS, ces médicaments sont vraiment efficaces, avec une diminution qui peut atteindre jusqu'à 35 % des symptômes TOC, dans seulement 20 à 50 % des cas répertoriés […].* (O'Connor et Grenier 2004 : 36)

Les exemples qui précèdent révèlent le caractère polyvalent du contexte langagier, qui permet d'illustrer la combinatoire lexicale ou syntaxique d'un terme, ses particularités d'accord, etc. Notons toutefois que ce type d'information linguistique peut être présenté sous d'autres formes. En effet, dans TERMIUM et le GDT, les champs OBSERVATION et NOTES servent parfois aux mêmes fins.[8] Les exemples ci-dessous correspondent à des notes de nature linguistique, la première présentant la forme plurielle du terme *sandwich*, la seconde portant sur la façon dont le terme *camion concept* a été formé.

> *OBS –* ***Pluriel : des sandwichs; des sandwiches***
>
> (TERMIUM, fiche « hologramme sandwich »; domaine : infographie; 2006)
>
> *Notes* ***: Le terme [camion concept] est proposé sur le modèle du substantif apposé dans*** **voiture concept *et* véhicule concept.**
>
> (GDT, fiche « camion concept »; domaine : industrie automobile; 1999)

Par ailleurs, le champ NOTES du GDT est parfois utilisé pour mentionner des cooccurrents du terme traité en vedette. On trouve ainsi dans la fiche « évaluation » (domaine : éducation; mesure et évaluation; 2004) une note qui se lit comme suit : « *[é]valuation des apprentissages, évaluation des compétences, évaluation du matériel didactique, évaluation des programmes et évaluation des méthodes d'enseignement* sont des exemples d'emploi du terme *évaluation*. Dans TERMIUM, l'information sur la combinatoire des termes est incluse dans un champ nommé PHRASÉOLOGISME.

[8]En général, les notes et observations, contrairement aux contextes, ne sont pas des citations; elles sont rédigées par l'auteur de la fiche, qui rend compte de son analyse des données qu'il a observées à l'étape de la recherche terminologique.

1.2 Données conceptuelles

Aux données linguistiques qui viennent d'être passées en revue s'ajoutent dans la fiche terminologique des données portant spécifiquement sur le concept faisant l'objet de la fiche. La mention du domaine est du nombre. Comme l'explique Vézina (2007 : 3), « [l]'indication du domaine contribue à la description et à la délimitation du concept. Cette indication constitue un élément définitoire, bien qu'elle figure généralement en dehors de la définition ». Dans les banques de terminologie, le champ DOMAINE contient généralement, en plus du domaine générique, un ou des sous-domaines, par exemple, *gestion* (domaine) et *évaluation du personnel* (sous-domaine) ou *informatique* (domaine) et *matériel informatique* (sous-domaine). S'ils permettent de situer le concept à l'intérieur de son réseau conceptuel, le domaine et le sous-domaine ne donnent qu'« une première approximation du sens du terme étudié et en précise[nt] le champ d'utilisation » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 20). Il y a donc lieu d'inclure dans la fiche des informations plus substantielles afin d'assurer la compréhension du concept par l'usager de la fiche.

1.2.1 La définition

La définition est généralement perçue comme la pièce maîtresse de la fiche terminologique. On s'entend sur le fait qu'elle doit « donner d'une notion une image mentale exacte » (Dubuc 2002 : 95) et permettre « de la différencier des autres notions à l'intérieur d'un système notionnel » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27). C'est le plus souvent par l'énumération de « traits pertinents » (Rousseau 1983), ou « traits essentiels » (Dubuc 2002), que la définition répond à cette dernière exigence, comme l'illustrent les exemples suivants :

> ***chariot porteur de charge*** *: Chariot de manutention motorisé, à trois ou quatre roues, qui est constitué d'une plateforme et qui sert principalement à manutentionner des biens.*[9]
>
> ***site sécurisé*** *: Site Web doté d'un protocole de sécurité, qui permet, grâce au chiffrement des données, d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations transitant par Internet, notamment lors de transactions commerciales.*[10]

La nature des traits essentiels mentionnés varie selon le concept à définir : s'il s'agit d'un objet, les composantes ou la fonction pourront intervenir dans la définition; c'est le cas dans les exemples représentés ci-dessus. S'il s'agit d'une opération, on pourra énumérer les étapes qui marquent son déroulement, etc.[11]

1.2.2 Les contextes définitoires, encyclopédiques et associatifs

Le contexte, nous l'avons vu, peut servir à illustrer l'usage du terme en discours. Il peut aussi servir à expliciter le concept, auquel cas on en distingue trois types dans la typologie proposée par Boutin-Quesnel et coll. (1985) : le contexte définitoire, le contexte encyclopédique et le contexte associatif.

Le contexte définitoire « renseigne sur le contenu notionnel du terme sans avoir la rigueur formelle d'une définition » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27); il contient des traits descripteurs « dont le nombre et la qualité permettent de dégager une image précise » du concept (Dubuc 2002 : 61). L'extrait suivant se qualifierait comme contexte définitoire dans une fiche portant sur « hypocondrie ». Il situe d'abord le concept à l'intérieur d'une classe générique — les troubles obsessionnels-compulsifs, ou TOC —, puis en énumère les manifestations typiques. L'extrait permet ainsi de se faire une bonne idée des symptômes de l'hypocondrie et de distinguer ce trouble d'autres troubles obsessionnels-compulsifs.

---

[9]Définition proposée dans la fiche « chariot porteur de charge » du GDT (domaine : manutention et stockage; 2003).

[10]Définition tirée du *Vocabulaire quadrilingue du commerce électronique* (2005) produit par le Bureau de la traduction, le Colegio de Mexico, l'OQLF et le Centro Lexterm de la Universidade de Brasilia.

[11]Les exemples cités correspondent à un type précis de définition appelé, selon les auteurs, *définition par genre prochain et différences spécifiques*, *définition en compréhension*, *définition logique* ou *définition en intension*. Ce type de définition est généralement présenté comme le plus approprié en terminologie, bien que tous les concepts ne s'y prêtent pas et que, comme l'observe Béjoint (1993 : 25), « la définition en compréhension, présentée comme un modèle, subit toutes sortes de tortures en terminologie ». Nombre de définitions consignées dans les banques de terminologie ou les répertoires papier sont en fait des hybrides difficilement classables dans les typologies proposées, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles ne remplissent pas leur rôle.

> *L'hypochondrie*[12] *est reconnue comme étant une forme de TOC très résistante au traitement. L'individu qui souffre d'hypochondrie craint constamment d'attraper une maladie. Il interprète la moindre petite irrégularité ou l'apparition d'un symptôme non identifié comme étant un signe qu'il est atteint d'une maladie incurable […]. Les rituels qu'on retrouve le plus fréquemment chez les individus atteints d'hypochondrie sont : vérifier constamment les parties de son corps afin de s'assurer qu'aucune anomalie n'est présente, rechercher du réconfort auprès des professionnels de la santé, se rassurer en lisant des livres sur la santé et exiger de passer des tests médicaux.* (O'Connor et Grenier 2004 : 42)

Le contexte encyclopédique (*explicatif* dans la typologie de Dubuc) « renseigne sur la nature, l'usage ou un autre aspect de l'objet désigné par un terme, sans le définir » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27). Il ne permet pas nécessairement de se faire une idée précise du concept, mais contient « des indications suffisantes pour l[e] distinguer et l'identifier » (Dubuc 2002 : 62). L'extrait reproduit ci-après pourrait tenir lieu de contexte encyclopédique dans une fiche consacrée au trouble obsessionnel-compulsif, puisqu'il permet de comprendre que, chez les patients qui en sont atteints, les compulsions viennent contrebalancer les obsessions.[13]

> *Le trouble obsessionnel-compulsif (TOC) pose d'autres questions. Si les obsessions sont habituellement génératrices d'une anxiété considérable, et si les compulsions visent le plus souvent à réduire cette anxiété, ce n'est pas toujours le cas*. (Borgeat et Zullino 2004 : 11)

Le rôle du contexte associatif est plus limité, puisqu'il se résume à « rattacher un terme à un domaine particulier ou à un groupe de termes désignant des notions apparentées » (Boutin-Quesnel et coll. 1985 : 27) et qu'il « n'offre pas assez de traits notionnels pour qu'on puisse en dégager une image notionnelle quelconque » (Dubuc 2002 : 62).[14] Le passage suivant en constitue un exemple pour le terme *TOC* :

> *« Le TOC est officiellement classé dans la catégorie des troubles d'anxiété selon les critères du DSM-IV-R. »* (O'Connor et Grenier 2004 : 40)

Ce passage permet de rattacher le terme au domaine de la santé mentale par la référence au DSM-IV-R et montre la relation qui existe entre les concepts « TOC » et « troubles d'anxiété ». Cependant, il ne renseigne pas davantage sur le concept comme tel.

1.2.3 Les notes et observations

Les notes et observations contenues dans une fiche peuvent fournir des données de nature conceptuelle dans le but, notamment, de compléter ou de clarifier la définition ou les contextes présentés. La note reproduite ci-dessous, par exemple, constitue un complément intéressant à la définition :

> *Définition : Type d'assurance vie en cas de décès qui garantit le versement d'une indemnité aux bénéficiaires de la police si l'assuré décède avant l'échéance du contrat, l'assuré perdant le capital investi s'il est toujours vivant au terme du contrat.*
>
> *Notes : L'assurance temporaire est le plus souvent quinquennale, mais elle peut aussi être contractée annuellement. Elle est généralement renouvelable et transformable (en assurance vie entière, notamment). Elle convient particulièrement aux jeunes parents voulant assurer un revenu à leurs enfants s'ils venaient à décéder avant que les enfants n'atteignent un certain âge. Elle a le désavantage de ne pas comporter de valeur de rachat, à moins qu'une clause de contre-assurance n'ait été prévue au contrat.*
>
> (GDT, fiche « assurance temporaire »; domaine : assurance; assurance vie; 2000)

Dans d'autres cas, la note contient des renseignements encyclopédiques qui ne trouvent pas leur place dans une définition terminologique typique :

---

[12] Bien que seule la graphie *hypocondrie* soit répertoriée dans la plupart des dictionnaires de langue généraux, deux graphies s'utilisent dans les textes spécialisés, soit *hypocondrie* et *hypochondrie*.

[13] Cet extrait ne se qualifierait pas comme contexte définitoire, puisqu'il ne décrit pas, par exemple, la nature même du trouble obsessionnel-compulsif, pas plus que la façon dont il se manifeste (formes de compulsions et d'obsessions).

[14] Le contexte associatif correspond sensiblement, dans la typologie de Cabré (1999 : 138), au *testimonial context*, « which simply illustrate that a term occurs in a text; no other information is provided ».

> *Définition : Analyseur qui transforme directement le texte d'entrée en structures conceptuelles en utilisant les compatibilités sémantiques du texte traité.*
>
> *Notes : Analyseur écrit par Riesbeck en 1975.*
>
> (GDT, fiche « analyseur conceptuel »; domaine : informatique; intelligence artificielle; 1997)

1.2.4 L'illustration

« Pendant longtemps, les banques de terminologie ne pouvaient inclure d'illustrations pour des raisons techniques. Même si les contraintes techniques n'existent plus, les illustrations sont encore rares dans ces répertoires », observe L'Homme (2004 : 42). De fait, à l'exception du GDT, aucune autre grande banque en accès libre n'incorpore à ce jour d'illustrations. Pourtant, le vieil adage « une image vaut mille mots » est parfaitement adapté à la représentation de divers types de concepts.

Deux points de vue sont exprimés concernant le rôle de l'illustration dans la fiche terminologique. Certains la considèrent comme un complément aux données textuelles consignées dans la fiche. C'est le cas de Rondeau (1983 : 84), qui précise que « [l]es contextes et les définitions peuvent être complétés par l'ajout de notes et d'illustrations, qui occuperont des champs séparés ».[15] D'autres auteurs, en plus de reconnaître le rôle complémentaire de l'illustration par rapport aux données textuelles, estiment néanmoins que certains types d'illustrations peuvent se substituer à ces données.[16] Ainsi, Auger et Rousseau (1978 : 36) précisent :

> *En terminologie, l'illustration joue un rôle complémentaire par rapport à la définition qu'elle ne saurait ordinairement remplacer. Cependant, dans certains cas particuliers, l'illustration peut très bien mettre en évidence la relation existant entre un terme et l'objet qu'il désigne en levant toute ambiguïté. L'illustration peut même être plus éclairante qu'une définition […].*

Galinski et Picht (1997 : 55) soutiennent pour leur part : « [i]t can be demonstrated that […] graphic and pictorial representations can completely assume the function of both terms and definitions. »

1.3 Éléments obligatoires de la fiche

Les sections qui précèdent ont permis de passer en revue les principaux éléments de la fiche terminologique et de mettre en lumière le rôle de chacun. Même si chaque élément a son utilité, tous n'ont pas nécessairement besoin d'être présents dans la fiche pour qu'elle remplisse sa double finalité. En fait, théoriciens et auteurs de manuels de terminologie distinguent des éléments obligatoires et des éléments facultatifs.

Quels sont les éléments obligatoires, précisément? Pour répondre à la question, l'OQLF[17] réunissait en 1972 des professeurs, chercheurs, linguistes et terminologues[18] à l'occasion d'un colloque international visant « la recherche d'un consensus en ce qui a trait au contenu de la fiche terminologique » (OLF 1975 : 1). Après trois jours de discussions sur la fiche et ses composantes, un groupe de spécialistes ayant participé au colloque était mandaté pour proposer des lignes directrices en matière de contenu de fiches. Dans son rapport, le « groupe de travail Vinay », comme on l'avait baptisé, écrit notamment : « [u]ne simple liste de mots (même bilingue) est d'une façon générale inadmissible. Il faut toujours préciser le concept tout autant que le mot, ce qui implique un contexte ou une définition. […] Il faut en somme que tout soit fait pour qu'une fiche soit utilisable, fiable et complète » (OLF 1975 : 101). Il propose en outre une liste des éléments de contenu qu'il considère comme le « minimum acceptable » dans une fiche terminologique : l'entrée, sa source et son origine géographique (au

---

[15]Ce point de vue est partagé par Faber et coll. (2006 : 41) : « it is our assertion that linguistic and graphical descriptions of specialized entities play a major role in the understanding process when both types of description converge to highlight the multidimensional nature of concepts ». Plus loin (p. 49), les auteurs ajoutent : « [t]he inclusion of different types of visual representation is extremely helpful in specialized knowledge fields since images enhance textual comprehension and complement the linguistic information provided in other data fields. »

[16]On pourra consulter Bergenholtz et Tarp (1995) et Galinski et Picht (1997) à ce propos.

[17]L'organisme s'appelait alors *Office de la langue française* (OLF).

[18]Plusieurs grands noms de l'époque ont pris part à la rencontre, parmi lesquels Jean-Claude Corbeil, Jean Darbelnet, Robert Dubuc, Louis Guilbert, Bernard Quemada et Jean-Paul Vinay.

besoin), le nom du rédacteur de la fiche, l'équivalent de l'entrée et sa source, le domaine d'application, une définition avec source ou un contexte (définitoire ou encyclopédique) avec source.

Cette liste demeure valable quelque quarante ans plus tard. Les éléments qui y figurent, à quelques différences près, ont en effet été repris par la plupart des auteurs de manuels de terminologie. Rondeau (1983), par exemple, considère que l'entrée et son équivalent, une définition ou un contexte ayant pour objet d'expliciter le concept, les sources des données consignées et le domaine sont obligatoires dans une fiche bilingue. Dubuc (2002) mentionne pour sa part l'entrée, les sources, les marques grammaticales ayant une incidence terminologique, les marques d'usage dûment constatées, le contexte, le domaine, la signature de l'organisme et les clés d'accès[19]. Sager (1990), Cabré (1999), Bowker (2003) et la Confédération suisse (2005), notamment, mentionnent sensiblement les mêmes catégories d'information.

De ces listes se dégage un noyau d'éléments minimalement requis qui, comme on pouvait s'y attendre, est en lien direct avec le rôle théoriquement dévolu à la fiche, tel que décrit précédemment. Abstraction faite des données de gestion (date de création de la fiche, numéro de référence, etc.) et des sources, les éléments suivants sont d'un commun accord jugés nécessaires : 1) un domaine, qui permet de situer le concept dans le champ de spécialisation auquel il appartient; 2) une définition, un contexte définitoire ou un contexte encyclopédique, qui permet de décrire le concept; 3) une entrée dans chaque langue représentée, qui permet de dénommer le concept. Aux données obligatoires viennent se greffer des données facultatives qui, selon le cas, prennent la forme de notes, de contextes associatifs, etc.

Par ailleurs, certains auteurs insistent sur le fait que l'ensemble des données consignées dans la fiche devrait former un tout cohérent et non redondant, la seule redondance souhaitable — essentielle selon certains — étant interlinguistique. C'est ici que le principe de crochet terminologique décrit par Dubuc (2002 : 76-77) prend tout son sens :

> ***On entend par crochet terminologique les descripteurs communs aux contextes cités sur une fiche terminologique bilingue et qui attestent la parenté des notions dans l'une ou l'autre langue. […] La présence d'un crochet terminologique est habituellement nécessaire à la pleine validité d'une fiche terminologique bilingue. Faute d'un crochet explicite, il faut que se dégage du sens global des contextes un crochet implicite qui atteste l'appariement des notions.***

Dans l'optique de Dubuc, la fiche bilingue doit donc non seulement contenir des données conceptuelles dans chaque langue, mais celles-ci, présentées sous forme de contextes, doivent se recouper de façon à montrer clairement que les termes de chacune des langues renvoient au même concept. Pour illustrer le principe du crochet terminologique, examinons les contextes suivants, proposés pour le concept « scie à guichet/compass saw » :

La scie à guichet (passe-partout) a une lame effilée, longue d'environ 12" (305 mm) et une poignée de bois. Il existe également des scies à guichet avec lames interchangeables. […] Cette scie sert pour le découpage de courbes irrégulières. Une bonne scie à guichet doit avoir une lame flexible et bien effilée.[20]	The compass saw is designed for cutting circles and curved work, starting from a hole bored through the wood. The long, thin, tapered blades range from 10 in. to 16 in. Some compass saws are made with three or more interchangeable blades of different lengths […].[21]

Riches en descripteurs du concept, ces contextes présentent plusieurs éléments communs (soulignés dans les extraits ci-dessus) : ils décrivent la forme et la dimension approximative de la lame, précisent à quoi sert la scie

[19]Dubuc (2002 : 83) entend par *clés d'accès* les « éléments qui permettront d'accéder à la fiche si la vedette est inconnue (synonymes, termes connexes, descripteurs tirés du contexte) ».

[20]VAILLANCOURT, L. (1978) : *Mes outils de menuiserie*, Montréal, Héritage, p. 41.

[21]*Practical Woodworking* (1974) : Toronto, Hamlyn Publishing Group, p. 15.

et mentionnent l'existence de modèles à lames interchangeables. Bref, à leur lecture, on a l'assurance que les termes *scie à guichet* et *compass saw* renvoient bien à un seul et même concept.

Pavel et Nolet (2002 : 22), en plus d'étendre le principe du crochet terminologique à la définition, insistent aussi sur la complémentarité des données consignées dans la fiche :

> *La fiche terminologique est un outil de synthèse et de systématisation des données. Les principaux critères de la rédaction d'une fiche étant la validité, la concision, l'actualité et la complémentarité des données, le terminologue sélectionne à partir de son dossier terminologique la définition ou le contexte qui décrit le mieux le concept, et qui met le mieux en évidence le crochet terminologique. Il évite autant que possible les informations répétitives dans les justifications textuelles et vise à les rendre plutôt complémentaires, de manière à faciliter la construction d'une image du concept en son entier par l'utilisateur de la fiche. (Pavel et Nolet 2002 : 48)*

En somme, pour être complète (ou parfaite) aux yeux des théoriciens et des pédagogues, la fiche terminologique doit contenir minimalement une entrée dans chaque langue, la mention du domaine auquel appartient le concept de même qu'une définition ou un contexte définitoire ou encyclopédique. Certains auteurs considèrent aussi que la fiche bilingue ou multilingue devrait inclure des données conceptuelles convergentes dans chaque langue traitée. Reste à voir, maintenant, si cet idéal de fiche se concrétise dans la pratique.

2. La fiche terminologique en pratique

Aux fins de notre étude, nous avons constitué un échantillon aléatoire de fiches à partir du GDT et de TERMIUM. Six termes anglais en lien avec le sujet de l'étude — *concept, evaluation*, *field*, *record*, *sample* et *term* — ont servi de point de départ pour l'échantillonnage. Une liste de 240 termes a ensuite été établie à partir de ces six termes dans chacune des banques. Le hasard a bien fait les choses : à la liste des 240 termes de chacune des banques correspond pratiquement le même nombre de fiches, soit 440 fiches dans le GDT et 443 dans TERMIUM.[22]

2.1 Constitution de l'échantillon

Pour établir l'échantillon de fiches de TERMIUM, nous avons procédé comme suit : à partir du terme anglais *concept*, un terme tous les 50 termes a été retenu, jusqu'à l'obtention d'une liste de 40 termes. La même procédure a été reprise pour chacun des six termes mentionnés plus haut. Par exemple, le terme *sample bottle*, cinquantième terme présenté dans la nomenclature de TERMIUM à la suite de *sample*, a été retenu. De même, *sample design*, cinquantième terme suivant *sample bottle*, a aussi été retenu, et ainsi de suite.[23]

Nous avons dû adopter une méthode d'échantillonnage un peu différente dans le GDT. En 2007, au moment où l'échantillon a été établi, une recherche dans le GDT à partir du terme anglais *concept*, par exemple, donnait accès à une liste restreinte d'entrées se terminant par *concept vehicle*. Impossible, donc, de naviguer parmi les centaines de termes anglais présentés à la suite de *concept* dans la nomenclature anglaise pour y sélectionner un terme tous les 50 termes.[24] Ainsi, pour obtenir une liste de 40 termes à partir des six termes de départ, nous avons retenu les 39 termes figurant directement à la suite de chaque terme de départ dans l'ordre alphabétique. Par exemple, à partir de *concept*, nous avons retenu *concept acquisition*, *concept artist*, *concept attainment*, etc.,

[22] Évidemment, si l'on considère que chacune de ces banques de terminologie contient plus d'un million de fiches, notre échantillon ne représente qu'une infime partie de leur contenu. Il faut néanmoins souligner que l'analyse de 883 fiches constitue une somme de travail considérable; il aurait été difficile de traiter un nombre de fiches plus important. En dépit de sa taille, nous croyons que l'échantillon est représentatif du contenu des fiches consignées dans ces banques.

[23] L'échantillon a été constitué entre le 5 et le 7 février 2007. Le contenu de TERMIUM étant régulièrement enrichi, d'autres termes se sont ajoutés depuis dans les séquences alphabétiques observées. De plus, certaines fiches ont été mises à jour : sur 202 fiches de l'échantillon initial, nous en avons relevé 26 dont le contenu avait été modifié entre 2007 et 2013.

[24] Cela demeure impossible avec la nouvelle interface de recherche du GDT mise en ligne en juin 2012.

termes qui suivent *concept* dans la nomenclature anglaise du GDT.[25]

Les fiches de l'échantillon couvrent plus de 80 domaines dans chacune des banques, parmi lesquels l'agriculture, la biologie, la botanique, le commerce, la comptabilité, le droit, l'électricité, la finance, la gestion, l'informatique, la médecine, la psychologie et les télécommunications. Par ailleurs, les fiches sont réparties sur des périodes allant de 1956 à 2006 dans le GDT[26], et de 1975 à 2007 dans TERMIUM. Comme l'illustre le graphique 1, la période la plus représentée se situe entre 1976 et 1985 pour le GDT, et entre 1996 et 2005 dans TERMIUM.

Graphique 1. Dates des fiches de l'échantillon

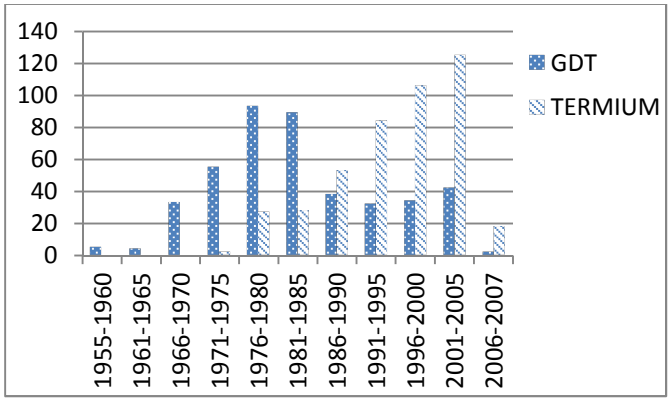

Enfin, nous avons limité notre analyse aux données présentées en français et en anglais, ces deux langues étant les seules représentées dans la très grande majorité des fiches de notre échantillon.

2.2 Fiches répondant aux critères théoriques

Comme on peut l'observer au tableau 1, 260 des 440 fiches du GDT (59 %) contiennent les données jugées obligatoires par les théoriciens et pédagogues de la terminologie. On y trouve en effet une entrée dans chaque langue, un domaine d'emploi et une définition.[27]

Tableau 1. Fiches du GDT répondant aux critères théoriques

Données présentes dans les fiches		**Nbre fiches**
entrée + domaine +	définition	149
	définition + note	107
	définition + note + illustration	4
Nombre total de fiches		**260**

On remarque en outre que dans 107 des 260 fiches, les données obligatoires sont accompagnées d'une note (voir l'exemple 1); dans 4 fiches, elles sont accompagnées d'une note et d'une illustration.

[25] L'échantillon a été constitué entre le 16 et le 21 avril 2007. Au moment d'écrire ces lignes – en juin 2013 – d'autres termes s'étaient ajoutés dans les séquences alphabétiques sélectionnées. De plus, sans vérifier systématiquement le contenu de chaque fiche de l'échantillon original du GDT, nous avons relevé 7 fiches sur un total de 217 dont le contenu avait été mis à jour, en plus de noter la suppression de 4 fiches. Nous avons également observé un grand mouvement dans le champ AUTEUR des 217 fiches réexaminées en 2013 : 132 de celles-ci étaient anonymes en 2007; de ce nombre, 126 portent maintenant la mention d'un auteur. En revanche, pendant la même période, 17 fiches sont passées à l'anonymat. Il s'agit de fiches qui portaient la signature de l'OQLF en 2007; en 2013, cette signature avait disparu.

[26] Notons que 23 fiches du GDT n'étaient pas datées au moment de l'échantillonnage. En juin 2013, une date avait été ajoutée dans 12 de celles-ci. Ces dates sont prises en compte dans le graphique 1.

[27] Il n'y a pas de crochet terminologique dans la majorité de ces fiches, l'information conceptuelle étant présentée uniquement en français. Rappelons que le français est la langue source dans le GDT.

Exemple 1. Fiche du GDT répondant aux critères théoriques

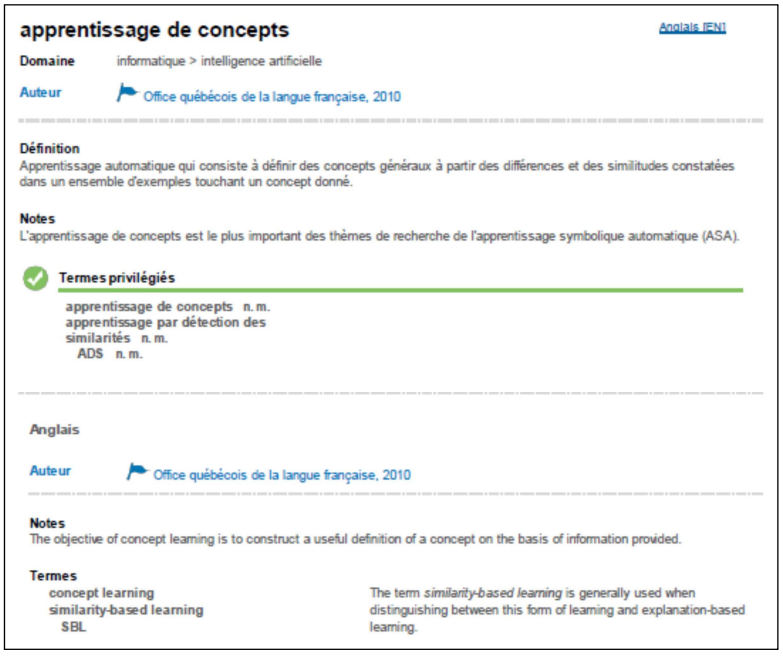

apprentissage de concepts Anglais [EN]

Domaine informatique > intelligence artificielle

Auteur Office québécois de la langue française, 2010

Définition
Apprentissage automatique qui consiste à définir des concepts généraux à partir des différences et des similitudes constatées dans un ensemble d'exemples touchant un concept donné.

Notes
L'apprentissage de concepts est le plus important des thèmes de recherche de l'apprentissage symbolique automatique (ASA).

Termes privilégiés

apprentissage de concepts n. m.
apprentissage par détection des similarités n. m.
ADS n. m.

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2010

Notes
The objective of concept learning is to construct a useful definition of a concept on the basis of information provided.

Termes

concept learning
similarity-based learning — The term *similarity-based learning* is generally used when distinguishing between this form of learning and explanation-based learning.
SBL

Tableau 2. Fiches de TERMIUM répondant aux critères théoriques

Données présentes dans les fiches		**Nbre fiches**
entrée + domaine +	définition + observation	63
	définition	50
	définition + contexte défin./encycl. + observation	13
	définition + contexte associatif	8
	contexte défin./encycl. + observation	8
	définition + contexte défin./encycl.	7
	contexte défin./encycl.	6
	définition + contexte associatif + phraséologisme	2
	définition + contexte associatif + observation	2
	contexte défin./encycl. + contexte associatif	2
	définition + contexte assoc. + phraséol. + observation	1
	contexte défin./encycl. + contexte assoc. + observation	1
	définition + phraséologisme + observation	1
	définition + cont. défin./encycl. + cont. assoc. + phras.	1
	définition + cont. défin./encycl. + phraséol. + observ.	1
	définition + phraséologisme	1
Nombre total de fiches		**167**

Dans TERMIUM, ce sont 167 des 443 fiches analysées (38 %) qui incluent l'ensemble de données minimalement requis.[28] Des données complémentaires s'ajoutent à cet ensemble dans 104 cas. Comme on peut l'observer dans le tableau 2 ci-dessus, le contenu des fiches de TERMIUM est très diversifié.

[28]La majorité de ces fiches contrevient de facto au principe du crochet terminologique, ce qui, dans une banque conçue à des fins de traduction, n'est pas sans étonner. Si l'on considère la présence d'un crochet terminologique comme obligatoire, ce ne sont plus 38 % des 443 fiches de TERMIUM qui répondent aux exigences théoriques, mais plutôt 20 % d'entre elles, en

La fiche suivante (exemple 2) fait partie des 104 fiches de TERMIUM qui, en plus d'un domaine et d'une entrée et définition dans chaque langue, contient d'autres éléments d'information. Dans ce cas précis, il s'agit d'un contexte et de deux observations en anglais, et d'une observation en français.

Exemple 2. Fiche de TERMIUM répondant aux critères théoriques

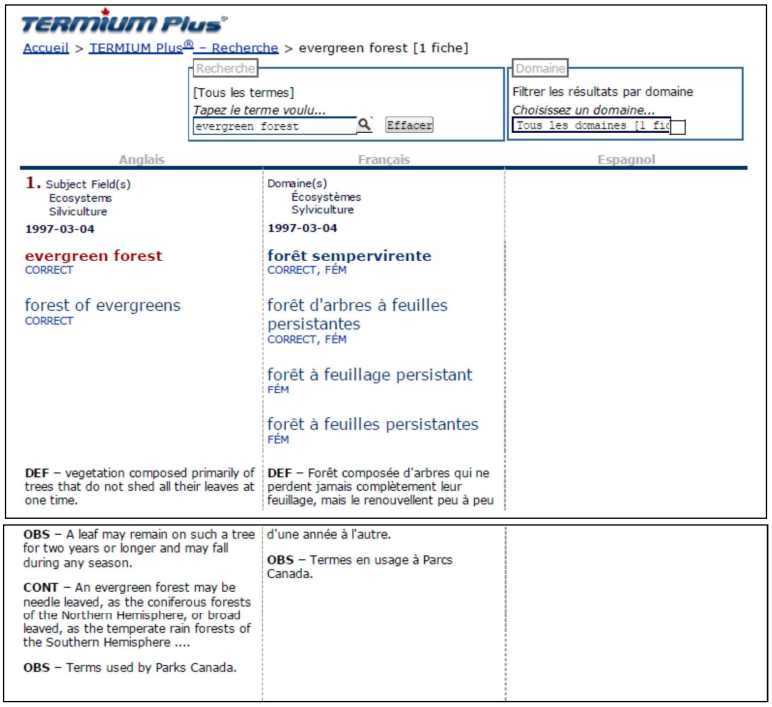

Si l'on récapitule, un peu moins de la moitié des fiches de notre échantillon total (883 fiches), soit 48,5 %, seraient considérées comme satisfaisantes par les théoriciens et pédagogues de la terminologie, en faisant abstraction du critère de crochet terminologique. En contrepartie, un peu plus de la moitié des fiches de l'échantillon total, soit 51,5 %, ne répondent pas aux critères établis. Comme nous le verrons dans la section qui suit, il s'agit de fiches qui pèchent essentiellement par une insuffisance de données conceptuelles, c'est-à-dire par l'absence de définition dans le GDT et par l'absence de définition ou de contexte définitoire ou encyclopédique dans TERMIUM. Il s'agit d'ailleurs des données terminologiques que Sager (1990 : 223) présente comme « the most time-consuming […] to create ».

2.3 Fiches ne répondant pas aux critères théoriques

Dans le GDT, 180 des 440 fiches analysées (41 %) ne comportent pas de définition. Le tableau 3 ci-dessous résume la situation.

Tableau 3. Fiches du GDT ne répondant pas aux critères théoriques

Données présentes dans les fiches		**Nbre fiches**
entrée + domaine		157
entrée + domaine +	note	21
	illustration	2
Nombre total de fiches		**180**

On observe que dans la très grande majorité des cas (157 fiches sur 180), les données consignées se limitent à une entrée dans chaque langue et un domaine (généralement suivi d'un sous-domaine). Ces fiches sont réduites à

ce sens qu'elles comportent une définition ou un contexte (définitoire ou encyclopédique) en français et en anglais. Cependant, n'ayant pas évalué la qualité des données consignées dans les fiches de notre échantillon, nous n'avons donc pas vérifié s'il y avait bel et bien présence d'un crochet terminologique dans ces fiches.

leur plus simple expression, comme en témoigne l'exemple 3 ci-dessous. Par ailleurs, dans un minimum de cas (23 fiches sur 180), une note ou une illustration s'ajoutent aux entrées et à la mention du domaine. Ces données ne sont toutefois pas suffisantes pour permettre aux fiches de bien remplir leur fonction, à moins qu'on adopte le point de vue de Galinski et Picht (1997) voulant que l'illustration puisse se substituer complètement à la définition.

Exemple 3. Fiche incomplète du GDT

Du côté de TERMIUM, ce sont 276 des 443 fiches analysées (62 %) qui vont à l'encontre des exigences théoriques établies, et cela, du fait qu'elles ne contiennent ni définition ni contexte définitoire ou encyclopédique. On peut voir au tableau 4 (page suivante) que dans 119 fiches, les seuls éléments présents sont l'entrée dans chaque langue et le domaine, ce qui donne lieu à des fiches très minimalistes en termes de contenu. Les 157 fiches restantes contiennent d'autres éléments tels un contexte associatif, un phraséologisme ou une observation, ou une combinaison de ceux-ci. C'est le cas de la fiche reproduite ci-dessous (exemple 4).

Exemple 4. Fiche incomplète de TERMIUM

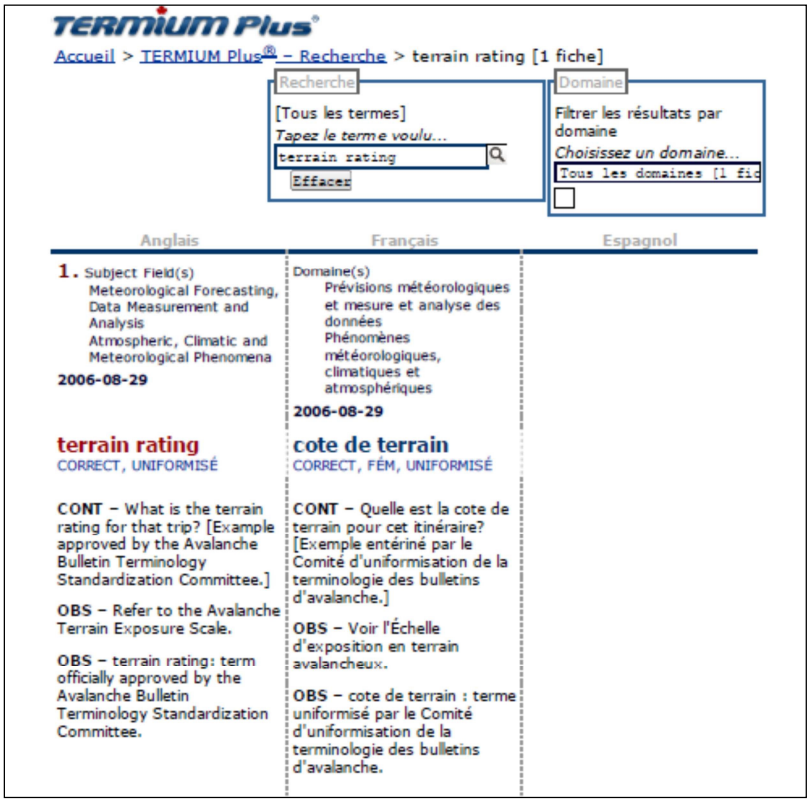

Même si cette fiche semble a priori bien garnie, on constate en y regardant de plus près que l'information consignée dans les champs OBSERVATION (OBS) et CONTEXTE (CONT) ne permet pas de décrire comme tel le concept désigné par les termes *terrain rating* et *cote de terrain*. L'ajout d'une définition ou d'un contexte riche en descripteurs du concept serait nécessaire pour compléter la fiche.

Tableau 4. Fiches de TERMIUM ne répondant pas aux critères théoriques

Données présentes dans les fiches		**Nbre fiches**
entrée + domaine		119
entrée + domaine +	observation	129
	contexte associatif	18
	contexte associatif + observation	9
	observation + phraséologisme	1
Nombre total de fiches		**276**

3. Conclusion

Au début des années 1990, Alain Rey (1992 : 106-107) faisait le constat suivant : « [l]a plupart des banques [de terminologie] préfèrent accumuler un grand nombre de données d'origine, de structure et de qualité variables, pour répondre rapidement au besoin (et justifier les demandes de crédit!), alors qu'il serait souhaitable de n'introduire que des informations homogènes et sélectionnées ». Les résultats de notre étude viennent corroborer ce constat : non seulement les 883 fiches que nous avons analysées proposent un contenu très hétérogène, mais, dans la moitié des cas, ce contenu est également fragmentaire. Ces résultats fournissent ainsi une réponse à la question de départ de notre étude, à savoir s'il existe un écart entre la théorie et la pratique en matière de rédaction de fiches terminologiques. À celle-ci, nous pouvons désormais répondre « oui », et ce, en toute objectivité.

Nous pouvons de plus affirmer avec certitude que cet écart ne saurait s'expliquer par un manque de ressources didactiques et méthodologiques. Comme nous l'avons vu, il existe en effet des principes et méthodes bien établis et bien documentés pour guider le travail des terminologues; la fiche, son rôle et ses composantes sont décrits avec précision dans nombre de publications.[29] C'est donc ailleurs qu'il faudrait chercher une explication.

Enfin, nous nous étions demandé, au début du présent article, si la fiche « idéale » n'avait d'existence réelle que dans les manuels et traités de terminologie. Notre étude aura permis d'établir que tel n'est pas le cas. On trouve dans TERMIUM et le GDT des fiches qui, de par la nature des données qu'elles contiennent, répondent à l'idéal théorique décrit. Il resterait maintenant à analyser ces données sous un angle qualitatif. Autrement dit, les définitions contenues dans ces fiches respectent-elles les principes de rédaction de la définition terminologique? Les sources des données présentées (termes, contextes, etc.) sont-elles dignes de foi? Il y a donc lieu de poursuivre cette étude, et c'est ce que nous comptons faire prochainement.

Références

AUGER, P. et L.-J. ROUSSEAU (avec la coll. de R. Harvey, J.-C. Boulanger et J. Mercier) (1978) : *Méthodologie de la recherche terminologique*, Québec, OLF, 80 p.

BÉJOINT, H. (1993) : « La définition en terminographie », P. J. L. Arnaud et P. Thoiron (dir.), *Aspects du vocabulaire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 19-26.

[29]D'ailleurs, plusieurs de ces publications sont destinées tout particulièrement aux terminologues du Bureau de la traduction et de l'OQLF. Il en est ainsi du *Précis de terminologie* (Pavel et Nolet 2002) et du *Pavel* (Pavel et coll. s.d.) pour ce qui concerne le Bureau de la traduction, et du *Guide de travail en terminologie* (Corbeil 1973), la *Méthodologie de la recherche terminologique* (Auger et Rousseau 1978), le *Vocabulaire systématique de la terminologie* (Boutin-Quesnel et coll. 1985) et le guide *Typographie et terminologie* (Tackels 1990) pour ce qui est de l'OQLF.

BERGENHOLTZ, H. et S. TARP (dir.) (1995) : *Manual of Specialised Lexicography. The Preparation of Specialised Dictionaries*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 254 p.

BORGEAT, F. S. et D. ZULLINO (2004) : « Quelques questions fréquentes ou non résolues concernant l'anxiété et les troubles anxieux », *Santé mentale au Québec*, vol. XXIX, n° 1, p. 9-22.

BOUTIN-QUESNEL, R. et coll. (1985) : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les Publications du Québec, 38 p.

BOWKER, L. et J. Pearson (2002) : *Working with Specialized Language. A Practical Guide to Using Corpora*, New York, Routledge, 242 p.

BOWKER, L. (2003) : « Terminology tools for translators », H. L. Somers (dir.), *Computers and Translation : A Translator's Guide*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 49-75.

BOWKER, L. (2011) : « Off the Record and on the Fly: Examining the Impact of Corpora on Terminographic Practice in the Context of Translation », A. Kruger et coll. (dir.), *Corpus-based Translation Studies: Research and Applications*, London/New York, Continuum, p. 211-236.

CABRÉ, M. T. (1999) : *Terminology: Theory, Methods and Applications*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 248 p.

CONFÉDÉRATION SUISSE (2009) : *TERMDAT. Guide de rédaction des fiches et d'alimentation de la banque de données*, s.l., Confédération suisse, 100 p.

CORBEIL, J.-C. (dir.) (1973) : *Guide de travail en terminologie*, Cahiers de l'Office de la langue française n° 20, Gouvernement du Québec, 103 p.

DUBUC, R. (2002) : *Manuel pratique de terminologie*, 4e éd., Brossard, Linguatech, 194 p.

FABER, P. et coll. (2006) : « Linking Images and Words: The Description of Specialized Concepts », *International Journal of Lexicography*, vol. 20, n° 1, p. 39-65.

GALINSKI, C. et H. PICHT (1997) : « Graphic and Other Semiotic Forms of Knowledge Representation in Terminology Management », S. E. Wright et G. Budin (dir.), *Handbook of Terminology Management. Vol. 1*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 42-61.

GOUADEC, D. (1990) : *Terminologie : constitution des données*, Paris, AFNOR, 219 p.

LERAT, P. (1995) : *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, 201 p.

L'HOMME, M.-C. (2004) : *La terminologie : principes et techniques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 278 p.

MELBY, A. K. (2012) : « Terminology in the age of multilingual corpora », *The Journal of Specialised Translation*, issue 18, n. p., http://www.jostrans.org/issue18/art_melby.php [article consulté le 15 juin 2013].

O'CONNOR, K. P. et S. GRENIER (2004) : « Les troubles obsessionnels-compulsifs : appartiennent-ils aux troubles anxieux ou à une autre famille de troubles mentaux? », *Santé mentale au Québec*, vol. XXIX, n° 1, p. 33-51.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1975) : *Les données terminologiques. Actes du colloque international de terminologie, Baie-Saint-Paul, Québec, 1er, 2 et 3 octobre 1972*, s. l., Éditeur officiel du Québec, 172 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (s.d.) : *Le Grand dictionnaire terminologique/Champs de la fiche du Grand dictionnaire terminologique*, feuillet d'information, s.p.

PAVEL, S. et D. NOLET (2002) : *Précis de terminologie*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 136 p.

PAVEL, S. et coll. (s.d.) : *Le Pavel : didacticiel de terminologie*,

http://www.TERM.gc.ca/didacticiel_tutorial/francais/lecon1/indexe_f.html, [site consulté le 8 juin 2007].

REY, A. (1992) : *La terminologie : noms et notions*, 2e éd. corrigée, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », no 1780, 128 p.

RONDEAU, G. (1983) : *Introduction à la terminologie*, 2e éd., Chicoutimi, Gaëtan Morin, 238 p.

ROUSSEAU, L.-J. (1983) : « La définition terminologique », D. Duquet-Picard (dir.), *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Actes du colloque international de terminologie, Université Laval, Québec, 23-27 mai 1982*, s.l., GIRSTERM, p. 35-46.

SAGER, J. C. (1990) : *A Practical Course in Terminology Processing*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, 254 p.

TACKELS, S. (1990) : *Typographie et terminologie. Guide de présentation des travaux terminologiques*, Québec, Les Publications du Québec, 82 p.

VÉZINA, R. (2007) : « La rédaction de définitions terminologiques à l'Office québécois de la langue française », [Document PowerPoint présenté à l'occasion du colloque « Terminologie : approches transdisciplinaires » tenu à l'Université du Québec en Outaouais du 2 au 4 mai 2007], http://www.uqo.ca/terminologie2007/documents/Vezina.pdf.

VULGARIS-MÉDICAL (2000-2007) : « Personnalité hystérique : causes, symptômes, traitements », *Vulgaris-Médical,* http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie/personnalite-hysterique-7512.html [site consulté le 17 août 2007].